

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 19 février 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 19 février 2013 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Hugues Tremblay	Tadoussac
M. Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me} France Dubé	Les Escoumins
M. Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me} Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer
M. Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M. Kévin Bédard	Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint et directeur à l'aménagement du territoire
M. Yves Beaudoin	Ingénieur forestier
M ^{me} Claudine Dufour	Secrétaire
M ^{me} Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M. David Loranger-King	Chargé de projet en gestion des matières résiduelles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2013-02-024

Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013;
4. Gestion des matières résiduelles :
 - 4.1. Compensations quant à la récupération et la revalorisation des matières résiduelles;
 - 4.2. Recrutement de personnel – ressource pour la gestion des écocentres de la MRC – mandat;
5. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :
 - 5.1. Projets 2012-2013;
 - 5.2. Rapport d'activité annuel 2011-2012;
6. État de la foresterie en Haute-Côte-Nord;
7. Développement culturel :
 - 7.1. Bilan des réalisations 2012 – adoption;

8. Services de santé et services sociaux en Haute-Côte-Nord;
9. Minicentrales hydroélectriques;
10. Action-chômage Haute-Côte-Nord;
11. Nomination de représentants sur divers comités (CLD et CJE);
12. Correspondance;
13. Gestion financière :
 - 13.1. Dépôt du rapport des déboursés;
 - 13.2. Demandes d'aide financière :
 - 13.2.1. Festi-Livre Desjardins;
 - 13.2.2. Congrès du Réseau des SADC et CAE;
 - 13.2.3. Grands prix du tourisme 2013;
 - 13.2.4. 6^e édition du Festival de l'Environnement de la Côte-Nord;
14. Affaires nouvelles;
15. Période de questions;
16. Fermeture;

QUE le point 14. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2013-02-025

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes du secrétaire-trésorier;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2013-02-026

Compensations quant à la récupération et la revalorisation des matières résiduelles

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

ATTENDU QUE les matières désignées comme « Autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

ATTENDU l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la MRC La Haute-Côte-Nord s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à :

- M. Sylvain Gaudreault, ministres des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque;
- M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités;
- M. Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec;
- l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles.

RÉSOLUTION 2013-02-027

Recrutement de personnel – ressource pour la gestion des écocentres de la MRC – mandat

ATTENDU QUE la MRC souhaite optimiser la gestion de ses écocentres situés à Portneuf-sur-Mer, Les Bergeronnes et Sacré-Cœur;

ATTENDU QUE ce mandat nécessite l'embauche d'une ressource;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord autorise le Comité de relation de travail à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de recruter une ressource pour la gestion des écocentres situés sur le territoire de la MRC pour une période de 30 à 32 semaines;

QU'il accepte d'assumer tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2013-02-028

PMVRMF Volet II 2012-2013 – affectation du surplus budgétaire

CONSIDÉRANT l'acceptation par la MRC de La Haute-Côte-Nord de la liste des projets financés en 2012-2013 par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (résolution n° 2012-08-156);

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de la Côte-Nord a informé la MRC que les sommes non engagées pour ce programme devront être retournées au 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a à ce jour un surplus cumulé provenant des années financières antérieures;

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont manifesté le souhait d'obtenir des sommes supplémentaires pour bonifier les travaux réalisés en 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite que la région puisse bénéficier au maximum des fonds accordés par l'entremise du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

CONSIDÉRANT QUE la proposition faite par le Comité multiressource permet à la MRC d'engager les surplus d'ici le 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité multiressource recommande de mettre en œuvre les projets présentés ci-dessous;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC modifie, par la présente, la résolution n° 2012-08-156 et entérine la recommandation du Comité multiressource telle que ci-après présentée :

**PROGRAMME DE MISE EN VALEUR
DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER VOLET II – 2012-2013**

Affectation du surplus budgétaire

N° projet	Promoteur	Titre de projet	Aide financière maximale accordée	Localité
097-950-1209	Association chasse et pêche de Forestville	Signalisation pour divers chemins d'accès; Projet en attente lors de la première sélection	4 753,00 \$	TNO Lac-au-Brochet
097-950-1210	Association chasse et pêche de Forestville	Réfection chemin accès secteur Nazaire; amendement du projet (dispositif castor)	2 000,00 \$	TNO Lac-au-Brochet
097-950-1203	Association récréative Chauvin inc.	Réparation du chemin lacs Périgny et Onésime; amendement du projet (dispositif castor)	1 700,00 \$	TNO Lac-au-Brochet
097-950-1213	Association chasse et pêche de Labrieville	Remplacement d'un ponceau au lac Cuddy; amendement du projet (dispositif castor)	1 700,00 \$	TNO Lac-au-Brochet

QU'il soit inscrit en marge de la résolution n° 2012-08-156 que celle-ci est modifiée par la présente;

QUE M^{me} Micheline Anctil, préfet de la MRC, ou M. Kévin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et en son nom, les ententes de financement, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, la signature de ses représentants et approuvant toute modification apportée aux ententes, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-02-029

PMVRMF Volet II – adoption du rapport d'activité 2011-2012

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord, en vertu d'une entente (résolution n° 2011-06-126), a accepté d'assumer au nom de la CRÉ les pouvoirs et responsabilités concernant les projets découlant du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 5.20 de cette entente, la MRC doit déposer à la CRÉ un rapport annuel d'activité par projet;

ATTENDU QUE par la résolution n° 2012-09-178, la MRC adoptait le 18 septembre 2012 un rapport d'activité;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt du rapport, des informations supplémentaires ont été demandées;

ATTENDU QUE le contenu du rapport final a été bonifié;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord adopte le rapport annuel d'activité 2011-2012 amendé, lequel sera déposé à la CRÉ dans le but de répondre aux exigences du cadre de la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II, tel qu'élaboré en date du 18 février 2013;

QUE cette résolution abroge la résolution n° 2012-09-178.

RÉSOLUTION 2013-02-030

État de la foresterie en Haute-Côte-Nord

ATTENDU QUE le 13 novembre 2012, les élus municipaux de la MRC de La Haute-Côte-Nord rencontraient des intervenants du milieu forestier dans le but de faire le point sur les principaux enjeux auxquels ces derniers seront confrontés dans les prochains mois;

ATTENDU QUE le 18 décembre 2012, les élus municipaux de la MRC de La Haute-Côte-Nord, accompagnés d'intervenants du milieu forestier, rencontraient M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque, pour le sensibiliser sur l'état actuel de la situation du milieu forestier et de ses enjeux;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord reconnaît l'importance que revêt le milieu forestier sur l'activité économique puis le développement régional;

ATTENDU QUE lors de ces rencontres, plusieurs problématiques auxquelles doit faire face le milieu forestier ont été identifiées;

ATTENDU QUE des pistes de solution ont émergé de ces discussions;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la démarche initiée et s'engage à prendre action auprès des différentes instances politiques pour faire valoir les besoins exprimés par les intervenants du milieu forestier afin que ceux-ci soient considérés lors de l'élaboration et la mise en œuvre de diverses politiques forestières;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte par les présentes le texte ayant pour titre « Réflexions sur l'état de la foresterie en Haute-Côte-Nord » tel que reproduit sous la cote Annexe 1 des présentes;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- ➔ M^{me} Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles;
- ➔ M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque;

- M^{me} Linda Tremblay, directrice générale régionale, ministère des Ressources naturelles – Direction de la Côte-Nord;
- M. Julien Boudreault, président, CRÉ Côte-Nord;
- M. Steeve St-Gelais, président, Boisaco;
- M. Michel Michaud, président, Coopérative forestière La Nord-Côtière;
- M. Pierre Laurencelle, président, Agence des forêts privées de la Côte-Nord;
- Tous les maires des municipalités de la Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2013-02-031

Entente de développement culturel 2009-2012 – bilan des réalisations 2012 – adoption

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a signé avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 3.D de l'entente, la MRC doit remettre à la fin de chacun des exercices financiers un bilan concernant l'utilisation des contributions financières consenties et des projets réalisés;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le document intitulé « *Bilan des réalisations 2012* » et ses annexes.

RÉSOLUTION 2013-02-032

Fusion des CSSS Haute-Côte-Nord et Manicouagan

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'administration des CSSS Haute-Côte-Nord et Manicouagan ont respectivement adopté, le 11 février 2013, en séances publiques extraordinaires, une résolution afin d'amorcer le processus de création d'un nouveau centre de santé et des services sociaux en fusionnant les deux entités de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE durant les dernières années, la MRC a formulé le souhait de participer aux discussions du comité stratégique, composé de membres des conseils d'administration des CSSS de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan, et qu'il n'y a jamais eu de suite à ces demandes;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu entre les représentants du CSSS de la Haute-Côte-Nord et la MRC durant la dernière année, soit les 21 février, 16 octobre et 22 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le 16 novembre 2012, la MRC de La Haute-Côte-Nord a rencontré M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque, afin de lui faire part de ses préoccupations dans le dossier;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces rencontres, il a seulement été question de « rapprochements administratifs » ayant pour objectif de mettre en commun certains services, mais qu'en aucun cas, il n'a été question de fusion;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue le 28 novembre 2012, les représentants du CSSS de la Haute-Côte-Nord ont employé pour la première fois le terme « fusion » lors des échanges avec la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a rencontré les membres du conseil d'administration du CSSS de la Haute-Côte-Nord le 18 décembre 2012 afin d'échanger avec eux sur le scénario de la fusion;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a participé, le 31 janvier 2013, à une conférence téléphonique avec le PDG de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord, M. Gaétan Garon, afin d'obtenir plus de précisions sur le scénario de la fusion ainsi que sur les orientations du Ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, M. Gaétan Garon a informé la MRC que les compressions budgétaires étaient imposées par le Ministère de la Santé et des Services sociaux et que le seul scénario envisageable était la fusion;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été formulées auprès des représentants du CSSS de la Haute-Côte-Nord afin de chiffrer les économies potentielles de la fusion, mais qu'aucun résultat n'a été présenté outre les économies réalisées par le non-remplacement de postes de direction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable d'offrir divers services aux citoyens et de veiller aux intérêts des collectivités de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Haute-Côte-Nord a une responsabilité populationnelle en ce qui concerne les services de santé et les services sociaux offerts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a évoqué, lors des rencontres tenues avec les membres du CSSS de la Haute-Côte-Nord et l'Agence de Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord, les préoccupations et les principes suivants :

- Protéger et développer les services de santé et les services sociaux dans sa desserte actuelle;
- Maintenir un accès aux services de première ligne;
- Maintenir une liberté d'accès aux services spécialisés hors région;
- Établir des corridors d'accès aux services spécialisés offerts hors région;
- Maintenir les compensations de déplacement pour accéder aux services spécialisés hors région;
- Maintenir une gouvernance imputable et une gestion performante au niveau local. À ce titre, des postes d'encadrement doivent être maintenus en Haute-Côte-Nord;
- Maintenir la gestion complète de volets administratifs à partir des points de service situés en Haute-Côte-Nord (ex. : paie, ressources humaines, immobilisations, achats, entretien des installations, etc.);
- Maintenir des ressources humaines disponibles, mobilisées et engagées;
- Établir une embauche et une disponibilité territoriale distincte en matière de main-d'œuvre;
- Maintenir un parc d'équipements adéquats et des installations sécuritaires, conformes aux normes et répondant aux besoins populationnels;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord se dissocie de la démarche entamée par les CSSS de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord s'oppose à la fusion des deux CSSS;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au conseil d'administration du CSSS de la Haute-Côte-Nord de revoir sa position dans ce dossier;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M. Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque;
- M. Gaétan Garon, président-directeur général de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord;
- M. Guy Simard, président du conseil d'administration du CSSS de Manicouagan;
- M. Daniel Côté, directeur général, CSSS de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan;
- M. Julien Boudreault, président, CRÉ Côte-Nord;
- M. Martin Dufour, chef, Conseil de la Première Nation des Innus Essipit;
- M^{me} Lise Denis, directrice générale, Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS);
- Tous les maires des municipalités de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2013-02-033

Fusion des CSSS Haute-Côte-Nord et Manicouagan – demande d'appui aux municipalités de La Haute-Côte-Nord

ATTENDU la résolution n^o 2013-02-032 par laquelle le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord se dissocie de la démarche entamée par les CSSS de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan, s'oppose à la fusion de ces deux CSSS et demande au conseil d'administration du CSSS de la Haute-Côte-Nord de revoir sa position dans ce dossier;

ATTENDU qu'il est primordial que les municipalités soient informées et prennent position dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande aux municipalités du territoire d'appuyer sa démarche et d'intervenir auprès du conseil d'administration du CSSS de la Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2013-02-034

Abandon des projets de minicentrales

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a décidé de mettre fin au programme de minicentrales hydroélectriques de 50 mW et moins pour des raisons essentiellement économiques, mais qu'il ne tient pas compte des réalités économiques de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE la production des minicentrales hydroélectriques est achetée au prix de 7,5 cents le kilowattheure (kWh) et que ce prix de revient est inférieur aux autres énergies complémentaires : éolienne (prix médian de 8,2 cents) et biomasse (10 à 11 cents);

ATTENDU QUE cette décision, prise sans consultation et sans préavis, implique l'abandon de six projets de minicentrales au Québec, dont deux sont situés sur le territoire de la MRC, soit la Chute du Quatre Milles et la Chute du Six Milles de la rivière du Sault-aux-Cochons;

ATTENDU QUE la communauté innue de Pessamit est le promoteur pour ces deux projets;

ATTENDU QUE le promoteur a investi des ressources financières et humaines considérables dans le projet depuis 2001;

ATTENDU QUE l'abandon de ces deux projets a des implications diverses, dont une occasion manquée de collaboration entre la communauté innue de Pessamit et la MRC, la perte de redevances pour les communautés et des opportunités d'affaires envolées pour les entrepreneurs régionaux lors de la période de construction;

ATTENDU QU'un comité interministériel, supervisé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, sera mis sur pied pour trouver des projets alternatifs et structurants, à court terme, pour ces communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

- s'oppose à la décision du gouvernement du Québec de mettre fin au programme de minicentrales hydroélectriques;
- exige que le gouvernement du Québec revienne sur sa décision et accepte les projets de la Chute du Quatre Milles et de la Chute du Six Milles, tous deux situés sur la rivière du Sault-aux-Cochons;
- demande d'être informé en temps réel des travaux du comité interministériel qui sera formé afin que La Haute-Côte-Nord puisse participer aux discussions et bénéficier de projets concrets et structurants pour la région;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M^{me} Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles;
- M. Sylvain Gaudreault, ministres des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- M^{me} Élisabeth Larouche, ministre déléguée aux Affaires autochtones;
- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque;
- M. René Simon, chef de la communauté innue de Pessamit;
- M. Julien Boudreault, président de la CRÉ Côte-Nord;
- M. Bernard Généreux, président de la FQM.

RÉSOLUTION 2013-02-035

Action chômage Haute-Côte-Nord – représentation de la MRC

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise M^{me} Micheline Anctil, préfet, à représenter La Haute-Côte-Nord au sein de la délégation de la Coalition de l'est du Québec pour l'assurance-emploi qui se rendra à Ottawa le 27 février prochain afin de rencontrer la ministre des Ressources humaines, M^{me} Diane Finley, pour tenter de la sensibiliser aux conséquences désastreuses de la réforme pour leurs travailleurs saisonniers et l'économie de leurs régions;

QUE le Conseil accepte d'assumer tous les frais de déplacement et de séjour liés à ce mandat.

Carrefour Jeunesse-Emploi – représentant de la MRC

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection du préfet en novembre 2012, M^{me} France Dubé ne représente plus officiellement la municipalité des Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de nommer un représentant parmi les membres de son Conseil afin de poursuivre le mandat de M^{me} Dubé au sein du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse-Emploi de La Haute-Côte-Nord qui se termine en juin 2014;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne M. Jean-Roch Barbeau, maire de la municipalité de Colombier, pour agir à titre de représentant de la MRC La Haute-Côte-Nord au sein du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse-Emploi de La Haute-Côte-Nord, en remplacement de M^{me} France Dubé, pour un mandat qui se termine en juin 2014.

CORRESPONDANCE

INFORMATION GÉNÉRALE/INVITATIONS

1. M. Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Fillion et préfet de la MRC de Thérèse-de-Blainville

Il invite les municipalités et les MRC à lui faire part de leurs problèmes et difficultés rencontrés avec Hydro-Québec afin de présenter un dossier étoffé au gouvernement dans le but de permettre d'améliorer la situation entre le monde municipal et la société d'État.

2. Coalition « Le gaz naturel sur la Côte-Nord »

Communiqué informant que les porte-paroles de la Coalition ont rencontré la ministre des Ressources naturelles afin de lui faire part de la volonté régionale quant à la réalisation de ce projet et que ceux-ci sont satisfaits des échanges et de l'ouverture démontrée par la ministre.

3. M. Patrick Hamelin, directeur général, CRÉ Côte-Nord

Invitation à participer au premier forum du Plan quinquennal de développement de la Côte-Nord 2014-2019 ayant pour but d'identifier les priorités de la Côte-Nord et de réunir les efforts de l'ensemble des partenaires.

DEMANDES D'APPUI

4. Corporation de la Véloroute des baleines

Demande d'appui à l'effet de désigner la Corporation Véloroute des Baleines à titre de mandataire pour le développement des tronçons de la Véloroute des Baleines (Route Verte) hors de la route 138.

5. Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

Il souhaite obtenir l'appui de la MRC dans le cadre de leur demande d'aide financière auprès de la Conférence régionale des élus, déposée au Fonds de développement régional, pour le projet intitulé « Programme d'amélioration de la performance environnementale des entreprises et événements nord-côtiers ».

6. MRC Matawinie

Copie conforme d'une résolution signifiant au ministre de la Sécurité publique qu'il s'oppose à l'augmentation des coûts pour les services de la Sûreté du Québec.

7. Municipalité de Sainte-Perpétue

Elle demande l'appui de toutes les MRC afin de demander à la FQM de faire les représentations nécessaires auprès du MAMROT dans le but d'assouplir les règles relatives à l'adjudication des contrats municipaux.

8. CLD du Fjord

Suite au mandat de coordonner la mise en œuvre d'une station nautique au Saguenay et dans le but d'obtenir son accréditation officielle, il demande l'appui de la MRC.

RÉSOLUTION 2013-02-037

Appui à la Corporation Véloroute des Baleines

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la Véloroute des Baleines sollicite l'appui de la MRC pour agir à titre de mandataire pour le développement des tronçons de la Véloroute des Baleines (Route Verte) hors de la route 138;

CONSIDÉRANT QUE cet appui est nécessaire afin d'effectuer les recherches de demandes d'aide financière requises et s'assurer que les travaux décrits soient réalisés prochainement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'avérera bénéfique à l'ensemble de la région;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la Corporation de la Véloroute des Baleines pour agir à titre de mandataire pour le développement des tronçons de la Véloroute des Baleines (Route Verte) hors de la route 138.

RÉSOLUTION 2013-02-038

Appui au Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord a déposé une demande d'aide financière à la CRÉ de la Côte-Nord dans le cadre du Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte un volet « Matières résiduelles » et que l'organisme souhaite obtenir l'appui de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord dans le cadre de son projet intitulé « Programme d'amélioration de la performance environnementale des entreprises et événements nord-côtiers ».

Rapport des déboursés effectués – approbation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
6645	Chèque annulé	-15 000,00 \$
6714	Chèque annulé	-17 073,00 \$
6789	Alimentation Tremblay Laurencelle - traiteur, eau, lait, café...	268,66 \$
6790	CLD - hébergement Internet 2012	505,56 \$
6791	COMBEQ - inscription formation	758,84 \$
6792	Constructions SRV inc. - chargement et transport bois	804,83 \$
6793	Équipements GMM - entente photocopieurs	114,92 \$
6794	RGMRM - enfouissement redevances décembre 2012	30 729,77 \$
6795	Ultramar Ltée - essence camion	239,03 \$
6796	Compte de dépenses 6116	65,72 \$
6797	Compte de dépenses 6107	86,26 \$
6798	Compte de dépenses 38	91,48 \$
6799	CRÉA - renouvellement 2013	100,00 \$
6800	Normand Godbout - achat publication	35,00 \$
6801	CJE HCN - résolution 2013-01-020	500,00 \$
6802	Société historique Côte-Nord - renouvellement cotisation 2013	30,00 \$
6803	FQM - inscription conférence Web	97,73 \$
6804	Chèque annulé	0,00 \$
6805	Programme soutien culturel - dossier 2012-P-03 – vers. total	325,00 \$
6806	Réclamation 3756	1 118,14 \$
6807	Réclamation 3757	109,89 \$
6808	Réclamation 3750	252,21 \$
6809	Réclamation 3753	279,21 \$
6810	Réclamation 3751	232,77 \$
6811	Réclamation 3752	240,85 \$
6812	Réclamation 3749	283,53 \$
6813	Réclamation 3748	275,97 \$
6814	Réclamation 3758	232,77 \$
6815	Réclamation 3755	223,31 \$
6816	ADGMRCQ - adhésion 2013	630,94 \$
6817	Produits sanitaires Lépine - fournitures	56,34 \$
6818	Pro-Sag Service LK - entretien ventilation	614,53 \$
6819	PMVRMF Volet II 2013-2013 - projet 097-950-1207 - 1 ^{er} vers.	17 073,00 \$
6820	Programme PAD - dossier H-7034510 - paiement travaux	26 990,00 \$
6821	Programme PAD - dossier H-7034510 - paiement travaux	7 871,47 \$
6822	Syndicat de la MRC - cotisations janvier 2013	491,19 \$
6823	Fondation réer janvier 2013	704,60 \$
6824	RREMQ janvier 2013	6 976,86 \$
6825	Ville de Forestville - entente intermunicipale incendie vs Hydro-Québec TNO 2013	5 000,00 \$
6826	Pacte rural - dossier 2011-063 - dernier versement	3 891,00 \$
6827	Rénovations JM BR - matériel	5,74 \$
6828	Groupe Altus - remboursement caution garantie contrat débutant en 2005	15 000,00 \$
6829	Rénovations JM BR - matériel	11,48 \$
6830	Entretien ménager - 2e versement 2013	3 382,18 \$
6831	Compte de dépenses 6108	261,40 \$
6832	Compte de dépenses 39	46,44 \$
6833	Compte de dépenses 41	226,60 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
6834	Services Info-Comm - banque heures février 2013 + équip.	1 956,55 \$
6835	Alimentation Tremblay Laurencelle - traiteur, eau, lait, café...	170,64 \$
6836	Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan - billets souper/soirée	50,00 \$
6837	CLD - service Internet	34,48 \$
6838	CS Estuaire - formations logiciels	1 782,11 \$
6839	Corporate Express - fournitures, matériel et équipement	1 276,72 \$
6840	Les éditions juridiques FD - abonnement	102,90 \$
6841	Les éditions Yvon Blais - abonnement	141,75 \$
6842	L'immobilière - honoraires professionnels février 2013	6 227,80 \$
6843	Journal Haute-Côte-Nord - avis public	190,86 \$
6844	Quincaillerie L-Philippe Lepage - équipement	229,94 \$
6845	Papeterie Escoumins - fournitures et matériel	84,53 \$
6846	Produits sanitaires Lépine - fournitures	30,76 \$
6847	Exploitation centre transbordement PSM - janvier 2013	8 833,30 \$
6848	RGMRM - enfouissement redevances janvier 2013	38 768,25 \$
6849	Services sanitaires Denis Fortier - transport bois LES PSM	2 529,45 \$
6850	SOPFEU - cotisation générale #1 2013	3 357,29 \$
6851	Transport des matières recyclables	8 170,15 \$
6852	Constructions SRV inc. - collecte matières résiduelles 24e vers.	71 950,70 \$
6853	CHME - entente publicitaire 2013-2014 - 1er versement	329,17 \$
6854	Programme RVI - dossier F-8002551 - paiement des travaux	9 158,00 \$
6855	Programme PAD - dossier P-0432235 - paiement des travaux	15 866,50 \$
6856	Pacte rural - dossier 2012-075 - dernier versement	2 029,00 \$
6857	PMVRMF Volet II 2013-2013 - projet 097-950-1210 - 2e et 3e versements	21 980,00 \$
6858	PMVRMF Volet II 2013-2013 - projet 097-950-1213 - 3e versement	4 498,00 \$
6859	PMVRMF Volet II 2013-2013 - projet 097-950-1208 - 2e et 3e versements	19 516,00 \$
6860	Assurance collective février 2013	3 960,47 \$
6861	Compte de dépenses 6199	246,82 \$
6862	Compte de dépenses 43	399,56 \$
6863	Compte de dépenses 6117	324,76 \$
6864	Compte de dépenses 46	73,56 \$
6865	Compte de dépenses 6109	77,78 \$
6866	Compte de dépenses 6188	36,64 \$
6867	Comptes de dépenses 40 et 44	203,04 \$
→	Hydro-Québec (électricité au 14 janvier 2013) :	3 370,46 \$
→	Bell Mobilité (cellulaires décembre 2012) :	172,43 \$
→	Bell Canada (service téléphonique décembre 2012) :	593,33 \$
→	Ministre du Revenu du Québec (remises janvier 2013) :	15 816,22 \$
→	Receveur général du Canada (remise janvier 2013) :	6 700,67 \$
→	Paies et réer (des 23 janvier 2013 et 6 février 2013) :	38 053,11 \$
Total :		384 455,92 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 19^e jour du mois de février 2013.

Kevin Bédard,
directeur général et secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2013-02-040

Festi-Livre Desjardins des Bergeronnes – publicité

CONSIDÉRANT la tenue de la 13^e édition du Festi-Livre Desjardins des Bergeronnes du 2 au 5 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation offre à la MRC de s'associer à l'événement par l'achat de publicité;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord accepte d'appuyer la 13^e édition du Festi-Livre Desjardins en contribuant pour une somme de 300 \$ sous forme d'une publicité dans le cahier spécial présentant l'événement.

RÉSOLUTION 2013-02-041

***Congrès du réseau des SADC et CAE –
demande de partenariat financier***

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) et le Centre d'aide aux entreprises (CAE) de la Haute-Côte-Nord coordonnent les activités de la 13^e édition du Congrès provincial du Réseau des SADC et CAE qui se tiendra à Tadoussac du 5 au 8 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre à la MRC de s'associer à l'activité par le biais d'un plan de visibilité;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer financièrement à l'organisation de la 13^e édition du Congrès provincial du Réseau des SADC et CAE par l'achat d'un plan de visibilité dans la catégorie « Bronze » au montant de 1 000 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Kévin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 19^e jour du mois de février 2013.

Kévin Bédard,
directeur général et secrétaire-trésorier adjoint

Fermeture

Il est unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 14 h 20.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Kévin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint



Réflexions sur l'état de la foresterie en Haute-Côte-Nord

Dernièrement, différents intervenants du milieu forestier représentant la forêt publique et privée rencontraient le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord afin de sensibiliser les maires à diverses problématiques avec lesquelles ils doivent composer quotidiennement. L'entrée en vigueur prochaine du nouveau Régime forestier constitue pour eux une source de préoccupations et d'incertitudes, tant pour les opérations de récolte que pour le financement et la réalisation de travaux sylvicoles. Quant à la représentation de la forêt privée, celle-ci portait sur l'aspect du sous-financement du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée pour la Côte-Nord.

Les éléments suivants exposent davantage la nature des discussions qui ont eu lieu. Le secteur forestier québécois fait face à une crise depuis plus de six ans, laquelle n'a pas été sans conséquence pour l'industrie forestière. Cette dernière est la résultante d'un effondrement du marché du bois d'œuvre et de l'industrie des pâtes et papiers. L'arrêt de plusieurs machines à papier réduit drastiquement les débouchés pour la fibre de faible qualité. Le marché des copeaux est saturé et les prix sont à la baisse. Depuis trois ans seulement, c'est un recul de plus de 26 \$/tma et d'autres baisses sont appréhendées pour 2013. Outre cette crise, l'industrie forestière de la région se voyait attribuer en 2008 une baisse de 40 % de la possibilité forestière. Comme si cela n'était pas assez, l'année 2013 annonce une baisse excédentaire de 12 % de la possibilité forestière. Des incertitudes planent quant à ce que nous réserve l'année 2014 à ce chapitre. Il n'est donc pas surprenant de constater que la situation de ce secteur est encore très précaire malgré le fait que le marché du bois d'œuvre tend à se raffermir.

Une autre menace importante se pointe à l'horizon avec l'entrée en vigueur du nouveau Régime forestier. Alors que la situation est encore très fragile et que le seuil de rentabilité n'est pas atteint, le Conseil de l'Industrie Forestière du Québec (CIFQ) estime que l'industrie forestière verra ses coûts majorés de 7 \$/m³, lesquels seront attribuables aux contraintes d'opérations additionnelles, puis viendra s'ajouter un coût supplémentaire de 6 \$/m³ occasionné par le retrait du crédit d'impôt pour la construction et la réfection des chemins forestiers.

La situation que nous venons de décrire demande la réalisation d'un certain nombre d'actions ayant pour but de réduire les impacts de la mise en œuvre du nouveau Régime forestier, notamment :

1. Éviter les hausses de coûts engendrées par l'entrée en vigueur du nouveau Régime forestier : une planification adéquate des interventions forestières est fondamentale pour pouvoir en assurer l'efficacité. La méthode utilisée pour établir les redevances ne doit pas être influencée négativement par le processus de la mise aux enchères des bois. À cet effet, il est fort à parier que seuls les blocs de bois les plus rentables à exploiter trouveront preneur lors des enchères. Ceci engendrera une situation où le prix de vente des bois sera probablement supérieur à celui des redevances. Nous craignons donc que l'effet de cette réalité serve à définir les redevances pour l'ensemble des secteurs à récolter, lesquelles redevances seront probablement surestimées pour le futur.
2. Préserver l'approche « bon bois, bonne usine, bon usage » (BBBUBU) pour pallier au fait que les coûts d'approvisionnement sur la Côte-Nord sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs au Québec, soit entre 10 et 13 \$/m³ de plus (rapport Livernoche, p. 17) comparativement aux régions du Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi.

3. Obtenir plus de latitude par rapport à la réglementation actuelle afin d'envisager la mise en œuvre de certains scénarios ayant pour but de réduire les coûts inutiles et la perte de temps comme, par exemple, la mise en copeaux directement en forêt des bois de qualité pâtes. De plus, nous demandons à ce que l'application du plan d'intervention se fasse avec souplesse de façon à ce que ce dernier ne constitue pas une entrave à la gestion courante des opérations où les aspects économiques et les contraintes de terrain font partie de notre réalité. Une application stricte ou un retour aux consultations publiques pour des éléments mineurs retarderont l'exécution des travaux et influenceront à la hausse nos coûts d'opération déjà à un niveau critique;
4. Reconnaître le rôle économique des papetières (approvisionnement en copeaux) de la région pour la survie de l'industrie du sciage;
5. Faciliter le développement de nouveaux débouchés pour la fibre de faible qualité. À ce titre, les intervenants conviennent de l'urgence d'agir et demandent au gouvernement du Québec la mise en place d'une politique gouvernementale afin de soutenir les initiatives locales.

Le second volet sur lequel nous voulons attirer l'attention fait référence à la situation actuelle qui prévaut pour la sylviculture régionale. Dans un contexte où l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) occupe un niveau alarmant, que les coupes ont été considérablement réduites depuis les dernières années et que les terrains à travailler sur la Côte-Nord sont les plus difficiles de la province, le ministère des Ressources naturelles (MRN) ne peut nous garantir un volume de travail qui correspond à tout au plus 75 % de notre historique de 2008 à 2010. Considérant que notre volume de travail a été réduit de façon significative, nous nous expliquons mal les raisons qui motivent le MRN à lancer des appels d'offres sur 25 % des volumes accordés alors que nous sommes déjà dans une situation où le volume de travail proposé est déficitaire par rapport à l'historique des années antérieures.

Actuellement, nous remarquons trop souvent que la régénération naturelle qui s'installe après la coupe est de piètre qualité. La marcotte d'épinette noire nécessite près de 120 ans à devenir mature alors que le sapin, sensible à la TBE, compose généralement la régénération. À l'image d'autres régions, nous gagnerions à être proactifs et considérer le sapin comme une essence fantôme. Ainsi, le reboisement de ces sites en épinette noire ne ferait que hausser la qualité des peuplements futurs. Considérant ces paramètres, la région regorge d'un potentiel et d'une possibilité d'investissement immense.

Tel que mentionné précédemment, les terrains que nous devons préparer et reboiser apportent leur lot de problèmes et présentent des degrés de difficulté supérieurs au reste de la province. À cet effet, de 2008 à 2010, le MRN reconnaissait ce fait en accordant pour la préparation des terrains un bonus régional de 10 %. Même préoccupation quant au reboisement. Nous pouvions compter sur un mode de paiement dont la résultante avait comme but de hausser le taux lorsque la densité des microsites à reboiser diminuait en raison de la sévérité des terrains. De plus, cette méthode de calcul prévoyait une bonification de 25 % du taux régulier. Ces mesures étaient nécessaires afin que l'on puisse maintenir des conditions de travail décentes. Actuellement, tous ces avantages nous ont été retirés.

Notre région a donc été trop longtemps négligée au détriment des autres. La présence de la TBE et la baisse de la possibilité forestière sont autant d'éléments qui justifient maintenant des investissements massifs dans notre région. Afin que ne cesse de décroître l'activité forestière sur la Côte-Nord, il est alors primordial de nous accorder minimalement un budget supérieur ou du moins équivalent à ce que nous avons historiquement, puis de reconnaître les particularités régionales des terrains que nous avons à aménager considérant qu'on n'y retrouve sans contredit les conditions les plus difficiles de la province. Ainsi, les bonifications accordées pour le reboisement et la préparation de terrain doivent être maintenues incluant la méthode de calcul développée tenant compte de la densité des microsites à reboiser. De plus, une réalité est partagée par un grand

nombre d'intervenants forestiers; l'invasion par le sapin des parterres. En ce sens, il est de toute urgence que la région se dote d'une orientation nous permettant de traiter le sapin comme une essence fantôme.

Le dernier aspect, lequel préoccupe bon nombre d'intervenants régionaux, touche le financement de la forêt privée. Non moins importante, la forêt privée de la Côte-Nord regorge d'un excellent potentiel à mettre en valeur. Située près des axes routiers et sur les sols les plus fertiles, il y a tout intérêt à s'y attarder. À cet effet, le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord guide les actions de l'agence en regard des investissements sylvicoles à réaliser. Or, depuis la mise en place des agences des forêts privées en 1995, notre région se voit attribuer des budgets bien en deçà des besoins exprimés par la mise en œuvre du PPMV. Nul est de constater qu'en regard des critères retenus par le MRN pour effectuer la distribution budgétaire entre les différentes régions du Québec, la Côte-Nord demeure année après année une région sous financée et de loin en fin de liste. À titre d'exemple, pour notre région, la superficie forestière enregistrée totalise 117 600 hectares, ce qui porte le ratio du financement par hectare pour le programme d'aide à la forêt privée à 2,60 \$, alors que pour les régions qui nous sont limitrophes, ces ratios sont de l'ordre de 4 à 5 fois supérieurs et atteignent même 10 fois pour certains programmes. Il est donc difficile de concevoir que notre région, qui se classe au 11^e rang en termes de superficie enregistrée parmi les 17 agences du Québec, soit tant discriminée au moment de la répartition budgétaire provinciale. Sur la base des objectifs d'aménagement identifiés à notre PPMV et l'existence de cette iniquité budgétaire, nous demandons à ce que le budget accordé à l'Agence soit haussé à 700 000 \$ annuellement. Ceci nous permettrait, tout comme les autres régions du Québec, de compter sur un développement décent de notre forêt privée.

Demandes formulées :

1. Préserver l'approche « bon bois, bonne usine, bon usage » (BBBUBU) dans sa forme actuelle;
2. Appliquer avec souplesse le plan d'intervention de façon à ce qu'il ne constitue pas une entrave à la gestion courante des opérations;
3. Élaborer une politique gouvernementale visant à soutenir les initiatives locales pour faciliter le développement de nouveaux débouchés pour la fibre de faible qualité;
4. Élaborer une orientation permettant de définir le sapin comme une essence « fantôme »;
5. Reconnaître l'historique des travaux des dernières années en sylviculture et maintenir le bonus régional pour les conditions difficiles de terrain;
6. Augmenter le budget de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord à 700 000 \$ annuellement.

En conclusion, la situation est très préoccupante et il est nécessaire d'être partenaires à cette démarche pour intervenir auprès des diverses instances gouvernementales afin que des orientations et des décisions soient prises rapidement en réponse aux préoccupations exprimées.

Nous remercions les élus, les divers acteurs du milieu forestier et les citoyens de prendre acte des éléments formulés dans le présent document.

Pierre Laurencelle, président
Agence des forêts privées
de la Côte-Nord

Steeve St-Gelais, président
Boisaco

Michel Michaud, président
Coopérative forestière
La Nord-Côtière

Micheline Anctil, préfet
MRC de La Haute-Côte-Nord